



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accueil des femmes victimes de violences conjugales

Question écrite n° 32152

Texte de la question

Mme Danièle Cazarian attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur la nécessité de créer des structures qui pourront accueillir les femmes (et leurs enfants) victimes de violences conjugales. La crise sanitaire liée au coronavirus a obligé le Gouvernement à décréter un confinement total de la population en mars 2020. Si ce confinement a eu des résultats considérables en matière de gestion de la crise, il a cependant accentué les violences dont sont victimes les femmes par leur conjoint. En effet, la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) a publié le mercredi 29 juillet 2020 un rapport décryptant les violences conjugales pendant la période du confinement. Entre le début et la fin du confinement, le 3919 (numéro spécial destiné aux femmes victimes de violences) a reçu 44 235 appels, contre 96 000 sur l'ensemble de l'année 2019. Ce nombre d'appels vers le 3919 était déjà en hausse depuis le début du Grenelle organisé par le Gouvernement en novembre 2019. Le rapport de la MIPROF remarque que les appels concernant les violences conjugales ont également augmenté sur d'autres plateformes telles que « Arrêtons la violence » ou le 116 006. On remarque également que le nombre de dépôts de plaintes pour violences conjugales a augmenté de plus de 11 % entre le premier trimestre de 2019 et celui de 2020. La parole des femmes victimes de violences conjugales se libère progressivement. Si l'on remarque que la formation des gendarmes et des forces de l'ordre a permis un meilleur accompagnement de ces femmes, on comprend également que le pays manque de structures capables d'accueillir les femmes et leurs enfants, qui sont victimes de violences et qui trouvent le courage de fuir le domicile conjugal. Elle souhaite l'interroger sur la mise en place de ces structures qui pourront temporairement accueillir des femmes apeurées et en danger et savoir combien d'établissements de ce genre le Gouvernement prévoit d'ouvrir, et dans quels délais ; l'accueil de ces femmes est une urgence à laquelle le Gouvernement doit répondre au plus vite.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Cazarian](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32152

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6195

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)